



Communauté de Communes
du Grand Saint-Emilionnais
Cultiver l'exception !



Mairie de
Belvès

Familles
rurales
SANT-EMILIONNAIS
Association
Le Groupement



Chers parents,

La rentrée scolaire est proche et de nombreux changements attendent les familles et les enfants dès le mois de septembre.

1. Les accueils de loisirs du Grand Saint-Emilionnais n'échappent pas à cette règle. Les horaires d'accueil et l'organisation globale doivent s'adapter à de la demi-journée de classe supplémentaire du mercredi matin.

Par conséquent, nous accueillerons vos enfants tous les mercredis en demi-journée avec ou sans le repas, en fonction de vos besoins et de vos demandes et des capacités d'accueil des structures.

En fonction de la fin de l'enseignement des écoles, le mercredi matin, au sein des communes de l'intercommunalité, les horaires d'accueil des centres de loisirs sont différents. Aussi, je vous demande de vous rapprocher des directeurs des centres de loisirs :

- Centre de loisirs 1.2.3 soleil à Puisseguin, Madame Sophie LACLERGERIE au 05.57.74.21.27
- Centre de loisirs « Sainte Terre », Madame Laetitia BLAZQUEZ au 05.57.47.11.25
- Centre de loisirs « Belvès de Castillon », Madame CHAMPEAUX Monique ou Monsieur ZAMPARO Mathieu au 06.77.70.50.72
- Centre de Loisirs « La Mosaïque » à Vignonet, Antoine ANSEVIN au 05.57.24.66.13

Des transports sont organisés également par (*voir le règlement d'intervention*):

- la CDC afin d'acheminer les enfants des écoles de Montagne, Néac, Lussac, Puisseguin, Petit Palais, Les Artigues de Lussac vers 1.2.3 Soleil à Puisseguin,
- l'association Familles Rurales le Groupement, pour les enfants des écoles de Saint-Emilion, Saint Sulpice de Faleyrens, Saint Christophe des Bardes, Saint Laurent des Combes, vers le centre de loisirs « la Mosaïque » à Vignonet.

Attention, Les places étant limitée dans les bus, l'inscription est obligatoire et soumise à un règlement.

2. La nouvelle politique tarifaire des centres de loisirs au 1^{er} septembre 2014

Les élus communautaires ont décidé d'harmoniser les tarifs pour les centres de loisirs du territoire. Après plusieurs réunions techniques avec les élus, les partenaires CAF et MSA, et l'association Familles Rurales Le Groupement, nous sommes arrivés à la définition de cette Politique à l'échelle de cette nouvelle intercommunalité.

L'objectif prioritaire est de permettre à toutes les familles de pouvoir accéder aux centres de loisirs en tenant compte de leurs revenus. Le calcul qui a été choisi est le « taux d'effort », pourcentage agréé par la CAF et la MSA (qui tient compte du nombre d'enfants à charge) qui s'applique à vos revenus mensuels (sans les allocations).

Toutefois, des prix « plancher » et « plafond » ont été déterminés, entre 4€ et 12€ ; plus un forfait journalier de 1.20€ pour les familles hors communauté de communes, sous conditions.

Il faut souligner qu'en 2013, le coût réel d'une journée pour un enfant dans les structures du territoire était de 39.63€.

Les nouveaux tarifs seront mis en place à partir du 1^{er} septembre 2014. Pour cela, lors de votre inscription au centre de loisirs pour les mercredis et les vacances scolaires, vous devez nous fournir, lors de l'inscription, votre dernière feuille d'imposition avec laquelle nous calculerons votre nouveau tarif.

**Une réunion publique aura lieu le mercredi 3 septembre de 17h30 à 19h
au centre de loisirs La Mosaïque » à Vignonet pour vous présenter ces changements.**

Je vous rappelle que Virginie DUVIGNAC, Coordinatrice Enfance le service enfance jeunesse de la CDC est à votre disposition pour de plus amples renseignements, au 05.57.55.21.60

Bien cordialement,

Monsieur Guy MARTY
Vice-Président, en charge de l'Enfance Jeunesse